



Carrière Ingénieurs et Chercheurs : la solution inacceptable de la DRH

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 30/11/2005, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Deux Notes de Service [2005-61 (<http://merlin.lusignan.inra.fr/NS/ns2005-61.htm>) et 2005-62 (<http://merlin.lusignan.inra.fr/NS/ns2005-62.htm>)] concernant la nouvelle **campagne 2006 de détachement de chercheurs vers le corps des ingénieurs** viennent de paraître sans même consultation ou simple information du CTP ou des CAPN concernées. Cette nouvelle campagne de mobilité entre corps est d'autant plus choquante qu'elle limite le reclassement des **CR2 en IE2**, et celui des **CR1 en IR2** (contrairement à ce qui avait été fait en 1999 et 2000 où le passage se faisait en IR1), et tout cela pour simplement **trois pauvres postes** en 2006...

Alors que le taux de pression du passage CR2 vers CR1 est en augmentation constante, aggravant la file d'attente avec une moyenne de presque 6 années d'ancienneté dans le grade CR2 avant d'être promu CR1, l'effectif des corps pour tous les grades de CR vieillit (un CR1 sur 5 est désormais bloqué au dernier échelon de son corps). De même, le passage CR1 vers DR2 est de plus en plus difficile (puisque'il s'agit désormais d'un concours de recrutement des futurs managers de l'INRA) et *de facto* une majorité de CR se retrouvent bloqués au dernier échelon à plus de 15 ans de la retraite. Aujourd'hui, pour tous ces CR, la DRH présente donc cette « **opportunité** » basée sur le seul **volontariat**. Il n'est pas difficile de pressentir pour demain une pression plus grande sur ce corps, où la porte de sortie future pour les chercheurs « en difficulté » sera vraisemblablement une **obligation** à se réorienter vers le corps des ingénieurs ou vers l'enseignement...

La modification des équivalences de reclassement lors de ces détachements est une démarche inique de la DRH : comment accepter le reclassement dans deux corps différents à partir d'un seul corps unique ? Rappelons, que pour accéder au corps des IE, le diplôme de licence suffit, alors que la thèse est obligatoire pour l'accès au corps des CR. Ce sont donc les **bases même de notre statut qui sont mises ainsi à mal**. Comment oser parler d'ouverture « de nouvelles perspectives de carrière », alors que celles des ingénieurs sont largement bloquées ! En effet, un CR1 arrivé au 9^{ème} échelon (indice terminal 820), même si il conserve son indice « à titre personnel » (car supérieur à l'indice 712 de l'échelon terminal IR2) n'a guère de probabilité de se voir promu en IR Hors Classe pour voir son indice augmenter. A moins qu'il ne soit très très méritant...

De plus, une nouvelle fois, les CAP sont privées de leurs prérogatives : outre qu'elles n'ont jamais été consultées sur ces notes de services, elles n'auront qu'à entériner les décisions des CEI (Commission d'Évaluation des Ingénieurs).

Cette campagne est également menée sans qu'une campagne de détachement croisé (corps des ingénieurs vers CR) ait lieu (dans la campagne précédente, il y avait eu un bilan net de 5 CR et de 21 ingénieurs échangés). Pourtant, beaucoup d'ingénieurs sont sous-classés, possèdent un doctorat et exercent effectivement un métier de chercheur.

Dans un contexte de réduction massive des emplois pérennes, la Direction Générale continue à exercer une politique volontariste de « mise sous pression » des jeunes chercheurs recrutés, comme en témoignent le récent licenciement de 2 CR1 et l'accumulation des dossiers de CR2 dits « en difficulté » auxquels on refuse le passage en CR1. Il n'est donc pas anormal que certains vivent mal cet état de fait, et souhaitent s'orienter vers d'autres carrières. Ce sont souvent des femmes qui ont choisi un temps partiel, à qui on a fait comprendre que ce n'était guère compatible avec le métier de chercheur, et qui se sont réorientées vers les métiers d'appui à la recherche. En parallèle, la multiplication des CDD, thésards et post-docs renforce cette évolution vers une dégradation de la carrière des chercheurs.

La CGT-INRA affirme qu'il faut travailler sur tous ces obstacles à la progression de carrière des chercheurs: revalorisation des salaires et des conditions de travail, déroulement de carrière de CR2 à DR avec ouverture de postes CR1 et DR2 en nombre suffisant, suppression des obstacles à la carrière des femmes, etc. (voir notre profession de foi aux élections CAP (<http://www.inra.fr/intranet-cgt/actions/capn/elections-cap-2005/ProFoi05.pdf>)). Aujourd'hui, cette possibilité de détachement présentée par la Direction Générale ressemble fort à une peau de chagrin, qui, de plus, est très dévalorisante pour le statut des chercheurs, comme pour celui des ingénieurs. C'est donc encore une pierre jetée dans le jardin de l'attractivité des métiers de la recherche.

La CGT-INRA exige l'annulation immédiate de ces deux notes de service, et demande au collège de direction d'ouvrir de vraies négociations sur le passage CR vers IR et d'ingénieurs vers CR, et plus généralement sur la carrière des chercheurs.